Nature En Ville

Programmation pour la valorisation écologique et paysagère de la vallée de l'Orne, de la Noé, de l'Odon

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Caen

Services de la collectivité associés : DEVPB (Direction espaces verts, paysage et biodiversité), Direction de la Maîtrise d'Ouvrage, Direction de l'Urbanisme, Direction des Affaires foncières, Direction du Cycle de l'EAU

Budget : Total estimé 1 200 000 €TTC dont 40 000 € TTC pour le plan guide (Phytolab, Nantes)

Partenaires financiers : Etat sur les fonds FNADT 150 000 € (accord obtenu) ; Région Normandie 480 000 € (prévisionnel) ; Agence de l'Eau Seine Normandie 192 000 € (prévisionnel)

Partenaires techniques : Plan Guide : Phytolab BE / maîtrise d'œuvre travaux espaces verts : DEVPB / maîtrise d'œuvre "ouvrages spécifiques" : consultation en cours / travaux espaces verts : Vallois / suivi scientifique botanique : Conservatoire Botanique National Antenne de Caen / suivi écologique : interne et associations naturalistes

Date de début : décembre 2020 lancement des études et de programmation

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : fin de la programmation à l'automne 2023

Objectifs :

Propriétaire de 51.5 hectares d'un espace total de 62.1 ha, la ville de Caen, aidée des services de Caen la Mer a programmé une restauration complète d'un espace de prairies humides. Ce site rassemble

aujourd'hui des peupleraies, des berges très ouvertes à fort usage anthropique, d'anciennes zones de gravats, ... Situé aux portes de la ville, cet espace au potentiel écologique et paysager majeur, est réglementé par un périmètre de protection des eaux de captage, un Plan de Prévention des Risques Multiples, une partie en site inscrit. Il est donc ici en premier lieu question de restauration du fonctionnement hydro-écologique des différents ensembles prairiaux que l'on peut trouver sur cette zone pour conserver des habitats en raréfaction et également préserver la ressource en eau. Cette restauration, grâce à l'accompagnement d'un tissu naturaliste fort, a été planifiée et décomposée pour diversifier les interventions (travaux et gestion) : création de zones de sénescences, ouverture de la prairie, maintien de souches de peupliers, retrait de souches et création de trous d'eau, ... Le suivi écologique du site permettra d'en suivre les évolutions et les dynamiques. Les usages seront quant à eux orientés et diversifiés en créant des vues sur des espaces de prairie ou sur les cours d'eaux.

Ce projet prévoit également la restauration d'un boisement rivulaire le long de l'Orne participant au confortement de la Trame Verte et Bleue.

Mesures mises en œuvre :

La programmation 2020 – 2021 :

- Un an d'étude et de concertation avec les associations naturalistes (GRETIA, CBN, GONm, GMN, CREPAN entre autres), des réunions sur site, des études terrains par les équipes de la DEVPB et le CBN. Pour compléter ce travail préalable, les paysagistes ont rencontré les services de l'Etat (DDTM, DREAL) afin de s'assurer que les propositions soient compatibles avec les différents plans dont font l'objet les prairies du sud de Caen (Plan de prévention multi-risques, Plan de protection des captages).
- Un plan guide mis au point par le BE paysagiste Phytolab organisant l'espace entre usages (piste cyclable d'intérêt national, aires de pique-nique, pêche,...) et protection des milieux (passage en conseil municipal approuvé à l'unanimité le 27 septembre 2021) pour un budget de 1,2 millions d'euros.

2021-2023 : des travaux phasés pour permettre une meilleure résilience des milieux. Le plan guide après validation des élus a fait l'objet d'une étude par les services de la DEVPB afin de planifier sa mise en œuvre :

- plantation d'une forêt nourricière (automne-hiver 2021)
- suppression des peupleraies en deux phases (été 2022 et été 2023)
- réalisation des cheminements (été 2022) et des points d'animations (été 2023)
- plantation des boisements en deux phases (automne 2022 et automne 2023)

Différentes méthodes de boisements ont été retenues afin de diversifier les stades d'évolution (densités et forces différentes, semis en place,....). Parallèlement à des plantations classiques de scions, la conservation sélective de fûts de peupliers sur pieds permettra d'accueillir des organismes liés aux forêts sénescentes. Des espaces laissés en libre évolution laisseront place aux différentes successions végétales, du stade prairial jusqu'au climax.

Des acquisitions de parcelles sont prévues afin de régulariser la gestion et la propriété. Ces réaménagements vont également être l'occasion de mettre en œuvre une gestion par pâturage sur le site afin de restaurer des habitats prairiaux jugés dans un état de conservation actuellement moyen. A noter que le site partiellement inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque va très probablement être classé en intégralité dans les années à venir.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Le retrait des peupliers va améliorer la fonction écologique du site. Les prairies vont être plus étendues, la ripisylve restaurée avec des essences adaptées judicieusement plantées pour conforter les berges et offrir un milieu faunistique plus riche. Quelques boisements d'essences forestières locales vont être reconstitués dans des parcelles où des peupliers seront supprimés et avec parfois, à la marge, quelques sujets laissés sur place. Les aménagements avec les quelques points d'agrément sur l'Orne, à la confluence de l'Orne et l'Odon, en lisière boisée avec une clairière,... contribueront à l'attractivité du site naturel à découvrir par le grand public. Les lieux sont un compromis équilibré entre l'aménagement pour la fréquentation du plus grand nombre et le respect de la nature. Le résultat attendu est une transition douce entre la campagne et la ville, cours d'eau, forêt et prairies en frange de l'urbanisation avec un débouché sur une des plus anciennes promenades de la ville. Le suivi sera réalisé en lien avec les associations naturalistes et valorisé auprès des usagers (visites des sites). Des supports de communication sont prévus sur site en cohérence avec les aménagements du Département du Calvados gestionnaire des pistes cyclables et d'Espaces Naturels Sensibles. La programmation a fait l'objet d'un échange avec les communes situées en amont du

site dans un objectif de continuité de gestion et d’aménagements suivant les trames bleues de l’Orne et de l’Odon.

Coordonnées

Caen
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Jeanne Duvergé

Chef du service études, paysage et biodiversité, Direction Espaces Verts du Paysage et de la Biodiversité

j.duverge@caenlamer.fr